

Avis public de révision de la liste électorale

District 2

Par cet avis public, Annie Racine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - vous avez la citoyenneté canadienne ;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières annéesDe plus, vous devez, le 1^{er} septembre 2025, remplir l'**une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.
 - Adresse : **99, route Principale Est, La Pêche (Québec) J0X 2W0**
 - Aux jours et aux heures indiqués au tableau ci-dessous :

Jours	Dates	Heures
MERCREDI	15 octobre 2025	De 10 h 00 à 16 h 00
JEUDI	16 octobre 2025	De 14 h 00 à 20 h 00
SAMEDI	18 octobre 2025	De 10 h 00 à 15 h 00
LUNDI	20 octobre 2025	De 10 h 00 à 16 h 00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux (2) documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 99, route Principale Est, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Téléphone : 819 456-2161
Site internet : www.villelapêche.qc.ca

Donné à La Pêche, ce 6^e jour du mois d'octobre 2025.

Annie Racine
Présidente d'élection